
COUPE DES YVELINES 2022-2023

78.3 COUPE & CHALLENGE DES YVELINES

La coupe et le challenge des Yvelines sont des épreuves ouvertes aux équipes Yvelinoises évoluant en championnat national, régional et départemental.

Les inscriptions sont limitées à deux équipes maximums par catégorie.

Afin de donner une identité « club » à cette compétition, les équipes jeunes masculines en convention ou en regroupement ne peuvent pas participer. Les clubs n'ayant pas d'équipe jeunes dans une catégorie en dehors de leur(s) convention(s) ont la possibilité de l'inscrire en coupe. Cette équipe sera ajoutée au bas du classement COC de la saison N (article 78.4).

Les équipes jeunes féminines en convention ou en regroupement sont autorisées à participer.

78.3.1 FORMULE

- Les équipes les moins bien classées, accueillent les rencontres jusqu'aux ½ finales.
- Le classement de référence des équipes utilisé est le classement COC en date au moment du tirage.
- Les rencontres se dérouleront impérativement avant la date butoir fixée par la COC. En cas de litige entre clubs, la COC sera, seule, compétente pour décider de la date officielle de la rencontre.
- En cas d'égalité sur les matchs à élimination directe, il sera procédé à une série de jets de 7m (article 3.3.6 du règlement général des compétitions nationales).
- Lors du 1^{er} tour hors tour préliminaire, les équipes perdantes basculent sur le Challenge des Yvelines.
- Le challenge des Yvelines est organisé sous réserve d'un minimum de 8 équipes inscrites par catégorie.
- Les finales de la coupe et du challenge se dérouleront, dans une salle désignée et déclarée neutre par le CDHBY, quel que soit le club organisateur. Chaque club intéressé peut faire acte de candidature au moment de son engagement pour organiser les finalités. Lors des finales, les frais d'arbitrages sont à la charge du Comité Départemental.
- Passage de 12 à 14 sur les feuilles de matchs pour les finales pour toutes les catégories.
- En dessous de 9 équipes engagées dans une catégorie, la COC se donne le droit de revoir la formule à adopter.

Catégories +16 ans

Pour la saison 2022-2023 tous les tours se déroulent par élimination directe.

- Un avantage de 2 buts par division est octroyé en début de match à l'équipe de niveau inférieur, avec un maximum de 10 buts. Lors des phases de délayage des différents championnats, les équipes évoluant dans ce championnat sont considérées comme faisant partie d'une seule et unique division.



Exemple en masculins :

- 2 buts entre 1^{ère} division territoriale et Honneur régionale
- 6 buts entre 1^{ère} division territoriale et Pré-Nationale
- 10 buts entre 5^{ème} division territoriale et Excellence Régionale

Exemple en féminines :

- 0 but entre 2 équipes en division territoriale pendant les phases de délayage de championnat
- 2 buts entre 2^{ème} division territoriale et 1^{ère} division territoriale après les phases de délayages de championnat
- 2 buts entre 1^{ère} division territoriale et Excellence Régionale
- 4 buts entre 2^{ème} division territoriale et Excellence Régionale après les phases de délayages de championnat
- 4 buts entre 1^{ère} division territoriale et Pré-Nationale
- 6 buts entre 2^{ème} division territoriale et Pré-Nationale

Catégories jeunes

Pour les catégories U11, U13 et U15, dans la mesure du possible, la COC, en relation avec la CDJA, mettra en place des plateaux pour les 1/8^{ème} et ¼ de finales de coupe et de challenge afin de créer des évènements festifs et de faciliter la désignation des tuteurs.

- Tous les tours se déroulent par élimination directe.
- Le règlement adopté sur les rencontres pour la coupe et challenge des Yvelines est celui du comité. En cas de règlement spécifique entre deux équipes de niveaux différents, le règlement à adopter est le suivant :
- Dans les catégories U11 & U13, le règlement adopté sur la rencontre opposant des équipes de niveau différent, est celui de l'équipe évoluant au plus bas niveau.
- Dans les catégories U15, le règlement adopté sur la rencontre opposant des équipes de niveau différent, est celui de l'équipe évoluant au plus haut niveau.
- Dans toutes les catégories masculines & les catégories U11, U13 féminines, aucun avantage n'est octroyé.
- Dans les catégories U15 & U18 féminines, un avantage de 3 buts par division est octroyé en début de match à l'équipe de niveau inférieur. Lors des phases de délayage des différents championnats, les équipes évoluant dans ce championnat sont considérées comme faisant partie d'une seule et unique division.

Exemple :

- 3 buts entre Départementale et Régionale
- 3 buts entre Régionale et Championnat de France
- 6 buts entre Départementale et Championnat de France

78.3.2 MODALITES DE REPARTITION DES EQUIPES

- La gestion de la coupe et du challenge des Yvelines se fait suivant un tableau type, avec des têtes de séries (Tds).
- Lors des tirages, si une équipe 2 tombe contre un exempt alors que l'équipe 1 doit jouer, les deux équipes sont inversées (l'équipe 1 sera qualifiée pour le tour suivant).
- Lorsque deux équipes du même club sont en course, celles-ci sont positionnées dans la même partie de tableau.

Tour préliminaire

Pour la saison 2022-2023 , tous les tours se déroulent par élimination directe.

- Le nombre d'équipes protégées est déterminé en fonction du nombre d'équipes inscrites et de leur classement. Elles ne participent pas à cette phase.
- Les équipes restantes sont réparties par tirage au sort.

1^{er} tour

- Les équipes tête de séries sont positionnées dans le tableau.
- Les équipes vainqueures du tour préliminaire sont réparties par tirage au sort.
- Les équipes perdantes basculent en Challenge des Yvelines.

ORGANISATION DU CHALLENGE

- Le challenge des Yvelines est organisé sous réserve d'un minimum de 8 équipes inscrites par catégorie.
- Les équipes +16 masculines évoluant en excellence régionale et dans les divisions supérieures ne peuvent pas participer au challenge. Elles sont automatiquement éliminées.
- Les équipes +16 féminines évoluant en pré-nationale et dans les divisions supérieures ne peuvent pas participer au challenge. Elles sont automatiquement éliminées.

78.3.3 LES JOUEURS

- Les joueurs engagés en coupe et en challenge des Yvelines sont identifiés par rapport à leur niveau d'évolution en championnat (article 78.4.3).
- Les équipes +16 ans engagées sont identifiées par rapport à leur niveau d'évolution en championnat. Ce niveau de référence sert pour l'utilisation des joueurs : ainsi, tout joueur ayant disputé 5 matchs avec une équipe dans son niveau de référence ne peut plus disputer de matchs dans une équipe de niveau inférieur en coupe des Yvelines.
- Un joueur surclassé en championnat peut jouer la coupe des Yvelines dans sa catégorie d'origine, la règle des 5 matchs disputés ne s'appliquant pas pour lui.
- Un joueur ne peut disputer la coupe et le challenge des Yvelines que dans une catégorie d'âge et une seule.
- Un joueur qui a évolué une fois dans une équipe en coupe ou challenge des Yvelines, ne peut en aucun cas évoluer dans une équipe de niveau inférieur, lors d'un autre tour (exemple : un joueur qui a évolué en équipe 1 lors des tours préliminaires ne peut plus jouer en équipe 2 lors des tours suivants).
- Un joueur en licence C peut évoluer en coupe ou challenge des Yvelines à condition de ne pas avoir évolué avec un autre club yvelinois dans cette même compétition.

Sanction en cas de manquement : match perdu par pénalité avec sanction financière